

DECISION MUNICIPALE n°D20251015-133

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Mardi 28 octobre de 14 h à 16 h	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	La Ligue de l'enseignement FAL de la Corrèze	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL2020 0705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition d'une salle, relative à l'accueil des cours culturels et linguistiques organisés par La Ligue de l'enseignement FAL de la Corrèze, 4 Impasse pièce St Avid - CS 20123 19004 Tulle Cedex.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil d'une formation organisée par La Ligue de l'enseignement FAL de la Corrèze, le mardi 28 octobre de 14 h à 16 h dans la salle Henri Cueco du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 15 octobre 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE